



Commune de
Val-de-Ruz

ENVELOPPE BUDGÉTAIRE POUR LA PARTICIPATION AU PLAN QUINQUENNAL (2024-2028) DE L'ASSOCIATION PARC RÉGIONAL CHASSERAL

Rapport au Conseil général à l'appui d'une demande d'un
crédit d'engagement de CHF 310'000

Version : 1.0 - TH 665105

Auteur : Conseil communal

Date : 11.10.2023



**Enveloppe budgétaire pour la participation au plan quinquennal (2024-2028)
de l'association Parc régional Chasseral**

Rapport au Conseil général à l'appui d'une demande d'un crédit d'engagement de CHF 310'000

Table des matières

1.	Résumé.....	4
2.	Rappel des faits et bilan	5
2.1.	Chemins des Pionniers	5
	Franges urbaines	7
2.2.	Bilan financier de la collaboration avec Parc Chasseral	9
3.	Situation actuelle et perspectives	10
3.1.	Selon l'association Parc régional Chasseral.....	10
3.2.	Selon la Commune de Val-de-Ruz	10
4.	Appréciation et objectifs.....	11
4.1.	Appréciation.....	11
4.2.	Objectifs	12
5.	Travaux : nature et coût.....	13
5.1.	Chemins pionniers.....	13
5.2.	Franges urbaines	14
5.3.	Planification financière – Synthèse	15
6.	Conséquences financières.....	15
7.	Calendrier et planification.....	16
8.	Impact sur le personnel communal	16
9.	Vote à la majorité simple du Conseil général	16
10.	Conclusion.....	16
11.	Projet d'arrêté.....	18
12.	Annexes.....	19



Enveloppe budgétaire pour la participation au plan quinquennal (2024-2028) de l'association Parc régional Chasseral

Rapport au Conseil général à l'appui d'une demande d'un crédit d'engagement de CHF 310'000

Liste des figures

Figure 1 – Mur réalisé dans le secteur Vue-des-Alpes	5
Figure 2 – Exemple de Franges urbaines (vue de l'entrée nord du village de Savagnier)	7
Figure 3 – Situation générale des projets de valorisation des chemins pionnier (2024-2028)	12

Liste des tableaux

Tableau 1 – Statistique quantitative « chemin des Pionniers » (2014-2020)	6
Tableau 2 – Bilan financier « chemin des Pionniers » (2014-2020)	6
Tableau 3 – Statistique quantitative « franges urbaines » (2016-2021)	8
Tableau 4 – Bilan financier « Franges urbaines »	8
Tableau 5 – Bilan financier général de la collaboration avec l'association Parc Chasseral	9
Tableau 6 – Budget 2024-2028 – Projets de valorisation des chemins pionniers (secteur Vue-des-Alpes)	13
Tableau 7 – Budget 2024-2028 – Projets de valorisation du chemin pionnier (secteur Le Pâquier)	14
Tableau 8 – Budget 2024-2028 – Projets de franges urbaines	14
Tableau 9 – Synthèse du financement (2024-2028)	15

Liste des annexes

Annexe 1 – Secteurs touchés par la restauration de murs 2014-2020	20
Annexe 2 – Plan secteur La Vue-des-Alpes, « Les Loges »	21
Annexe 3 – Plan secteur du Pâquier	22

Liste des abréviations principales

Abréviation	Signification	Abréviation	Signification
APS	<i>Accords de positionnement stratégique</i>	IVS	<i>Inventaire fédéral des voies de communication historiques de la Suisse</i>
FSP	<i>Fonds Suisse pour le paysage</i>	OFEV	<i>Office fédéral de l'environnement</i>



Enveloppe budgétaire pour la participation au plan quinquennal (2024-2028) de l'association Parc régional Chasseral

Rapport au Conseil général à l'appui d'une demande d'un crédit d'engagement de CHF 310'000

Monsieur le président,
Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux,

1. Résumé

L'Association Parc régional Chasseral (ci-après Parc Chasseral), reconnue par la Confédération suisse et les cantons de Berne et de Neuchâtel depuis 2012 (selon la loi sur la protection de la nature et du paysage (LNP)), a pour mission de préserver et mettre en valeur la qualité de la nature et du paysage, d'améliorer la durabilité des activités économiques et de sensibiliser le public aux questions environnementales.

Ces missions sont déclinées en différentes actions, elles-mêmes traduites dans des « conventions-programmes » (2025 à 2029 en préparation). Plus spécifiquement aux objets qui concernent le présent rapport, l'association prévoit de mettre en œuvre deux projets d'envergure sur le territoire communal entre 2024 et 2028 : « valorisation des chemins pionniers » et « aménagements de franges urbaines ». Les deux projets sont à cheval sur les deux conventions programmes.

Le montant total des projets précités représente, pour Parc Chasseral, un engagement financier d'un peu plus de CHF 2'250'000. Il est cofinancé à plus de 85% par des fondations, des subventions cantonales et fédérales, ainsi que par des propriétaires tiers et des fonds de loterie. Quant à la Commune, elle participe au financement des projets à hauteur de CHF 310'000 répartis sur cinq ans. Ainsi, pour un franc investi par la Commune, Parc Chasseral lève CHF 6.30 de fonds tiers.

Au sens du règlement général d'exécution de la loi sur les finances de l'État et des communes (RLFinEC), cette participation financière ne peut pas être considérée comme un investissement. Ainsi, les montants consacrés aux divers projets de rénovation du patrimoine sont imputables au compte d'exploitation.

Si Parc Chasseral n'obtient pas d'assurance quant à la participation financière de la Commune en faveur des projets précités, il ne peut pas établir son plan quinquennal, duquel dépend également l'obtention des subventions fédérales. La Commune doit donc s'engager fermement, raison pour laquelle le Conseil communal sollicite votre Autorité, la validation du budget d'exploitation annuel étant de la compétence du Conseil général.

Ce rapport a pour but de présenter le bilan des actions menées en collaboration avec Parc Chasseral ces huit dernières années (phase pilote) et d'exposer la manière dont la Commune compte s'engager dans le cofinancement des mesures en matière de constitution ou renforcement de franges urbaines et en matière de revalorisation paysagère le long du chemin des Pionniers.



Enveloppe budgétaire pour la participation au plan quinquennal (2024-2028) de l'association Parc régional Chasseral

Rapport au Conseil général à l'appui d'une demande d'un crédit d'engagement de CHF 310'000

2. Rappel des faits et bilan

Les informations contenues dans ce chapitre sont principalement issues du document édité par Parc Chasseral en novembre 2020 (rapport 2014-2020 sur la valorisation patrimoniale de l'itinéraire culturel suisse « Chasseral - La Vue-des-Alpes, chemin des Pionniers ») et dans celui concernant les franges urbaines (rapport final 2016-2021 - Liaisons, espaces de transition et lieux de rencontre au Val-de-Ruz).

2.1. Chemins des Pionniers

Entre 2014 et 2020, le chemin des Pionniers a fait l'objet d'un projet de revalorisation paysagère entre La Vue-des-Alpes et Les Vieux-Prés. Le projet a essentiellement concerné le secteur IVS NE 548, reconnu d'importance nationale. Le projet comprend des mesures de restauration de murs en pierres sèches selon des techniques traditionnelles (sans mortier), des revitalisations de haies ainsi que des mesures de rajeunissement en pâturage boisé et lisière de forêt. Au total, quatre secteurs ont fait l'objet d'intervention (plan : annexe 1). Les premières mesures ont été réalisées en 2015.



Figure 1 – Mur réalisé dans le secteur Vue-des-Alpes

Au total, 1'279 mètres linéaires de murs ont été restaurés entre 2014 et 2020 dans des périodes de travaux s'étendant de mai à octobre. Le rendement de construction a varié d'une année à l'autre en fonction de la disponibilité des équipes et de la météo, mais aussi en fonction de la qualité des pierres de mur et de l'accessibilité au chantier.



Enveloppe budgétaire pour la participation au plan quinquennal (2024-2028) de l'association Parc régional Chasseral

Rapport au Conseil général à l'appui d'une demande d'un crédit d'engagement de CHF 310'000

Année	Nombres de semaines	Mètres linéaires	Nombre de participants aux constructions	Nombre de jour / personne
2014	15	148	33	431
2015	77	378	66	1'277
2016	26	235	55	557
2017	13	110	3	195
2018	16	88	18	111
2019	44	263	32	100
2020	6	57	54	93
Total	197	1'279	261	2'764

Tableau 1 – Statistique quantitative « chemin des Pionniers » (2014-2020)

Année	Budget	Réalisé
2014	88'345	67'703
2015	378'392	294'813
2016	199'755	184'089
2017	76'000	73'261
2018	93'949	81'755
2019	256'000	231'465
2020	36'221	44'531
Total en CHF	1'128'662	977'617

Tableau 2 – Bilan financier « chemin des Pionniers » (2014-2020)

Cette première phase de projet a remporté l'adhésion des propriétaires ainsi que le fort soutien de la Commune, partenaire depuis le début du projet. À l'exception d'un secteur, toutes les mesures prévues ont pu être réalisées. Ces actions ont permis de restaurer un patrimoine exceptionnel et d'implémenter localement des savoir-faire liés à la construction en pierres sèches. Val-de-Ruz s'inscrit ainsi comme acteur majeur de la valorisation du savoir-faire lié à la construction en pierres sèches, inscrit depuis 2018 par l'UNESCO sur la liste du patrimoine culturel immatériel de l'humanité en tant que savoir-faire ancestral.

Le projet a donné lieu à une concertation entre institutions pour trouver un consensus en matière d'intervention paysagère à une grande échelle puisque les mesures s'étendaient sur un périmètre de 10 km².

Le projet a aussi permis de développer des activités culturelles et des événements dès 2018 avec notamment la manifestation « Art-en-Vue » (deux éditions à ce jour, une troisième est en préparation pour 2025). Ces manifestations entrent en résonance avec l'animation du site et la valorisation du patrimoine restauré, contribuant ainsi à la promotion d'un tourisme doux dans la région.



Enveloppe budgétaire pour la participation au plan quinquennal (2024-2028) de l'association Parc régional Chasseral

Rapport au Conseil général à l'appui d'une demande d'un crédit d'engagement de CHF 310'000

Franges urbaines

Le projet comprenait un important catalogue de mesures répondant aux trois axes priorités, à savoir :

- créer des lieux de rencontre et de découverte ;
- renforcer des espaces de transition entre les villages et la zone agricole ;
- développer des liaisons entre les villages et les infrastructures de loisirs.

Entre 2016 et 2021, la Commune, en étroite collaboration avec Parc Chasseral, a mené la première phase du projet des franges urbaines « Liaisons, espaces de transition et lieux de rencontre au Val-de-Ruz ». Cette phase pilote s'est terminée avec les derniers travaux réalisés courant 2021.

Un certain nombre de mesures ont dû être adaptées en cours de projet, notamment en matière de localisation, du nombre d'arbres plantés. Certaines mesures ont été abandonnées à la suite du refus des propriétaires ou à la non-faisabilité de la mesure ou dues aux conséquences des intempéries de 2019 et de la situation en période de crise sanitaire.

Le renforcement de l'accessibilité au public de certaines de ces zones de franges urbaines ainsi que la valorisation des liaisons entre les villages de la commune, n'ont pas été développés. Le projet prévoyait le déploiement d'un certain nombre d'espaces de rencontre (vergers en permaculture, jardins potagers communaux, remise en état de chemins et installation de mobilier le long des voies de mobilité douce). Seul le verger en permaculture à Evologia a pu être développé.



Figure 2 – Exemple de Franges urbaines (vue de l'entrée nord du village de Savagnier)

Grâce au projet de « Franges urbaines », le paysage typique des abords de villages a davantage été mis en valeur : un certain nombre de vergers ont été reconstitués dans les deux localités pilotes (Le Pâquier et Cernier). Plusieurs allées d'arbres existantes ont été complétées ou préventivement rajeunies. Au vu de la durée du projet (2016-2021), le rajeunissement des arbres a été échelonné, permettant par la même occasion une diversité intéressante de l'âge des arbres. De petits éléments du patrimoine rural ont également fait l'objet de restauration tel que des murs en pierres sèches.



Enveloppe budgétaire pour la participation au plan quinquennal (2024-2028) de l'association Parc régional Chasseral

Rapport au Conseil général à l'appui d'une demande d'un crédit d'engagement de CHF 310'000

Lieu	Descriptif	Quantité réalisée
Le Pâquier	Plantation verger	37 arbres
	Allée	13 arbres
	Restauration de murs en pierres sèches	251 mètres
Cernier	Verger en permaculture Evologia	17 arbres
	Plantation de fruitier haute-tige ou haie	30 arbres
	Allée Chézard-Fontaines	40 arbres
	Allée Cernier-Fontaines	46 arbres
	Allée Cernier-Fontainemelon	36 érables champêtres
	Autres allées	11 arbres
	Promotion d'une gestion différenciée des espaces verts	80 arbustes
		132 plantes indigènes
		100 bulbes de plantes vivaces
		179 m ² de gazon fleuri
Chézard-Saint-Martin	Actions financées par le « fonds de soutien verger pour les privés »	8 arbres fruitiers haute-tige
Les Hauts-Geneveys	Actions financées par le « fonds de soutien verger pour les privés »	6 arbres fruitiers haute-tige
Les Geneveys-sur-Coffrane	Actions financées par le « fonds de soutien verger pour les privés »	7 érables planes

Tableau 3 – Statistique quantitative « franges urbaines » (2016-2021)

Co financeurs	FSP	Gelbert	Binding	Goehner	OFEV	IVS	autres propri-étaires	Parc Chasseral	Commune Val-de-Ruz	TOTAL
Budget en CHF	110'000	25'000	50'000	47'500	65'000	63'400				360'900
Coût effectif en CHF	91'294	25'000	50'000	47'500	23'219	50'631	49'996	26'624	38'819	403'083

Tableau 4 – Bilan financier « Franges urbaines »

Le projet a globalement répondu aux objectifs fixés. Les mesures sont visibles et positivement perçues par les habitants dans plusieurs sites du Val-de-Ruz. Néanmoins, le nombre de fruitiers plantés dans des vergers a été plus faible que prévu, dû au refus de plusieurs propriétaires chez lesquels d'importantes plantations étaient envisagées.

Le bilan est toutefois positif tant du point de vue paysager que patrimonial ainsi qu'en matière d'acceptation du projet par les habitants et les propriétaires. Le projet a montré l'importance de l'entretien des mesures réalisées, enjeu essentiel pour le maintien notamment de plantations de qualité.

Parallèlement, la Commune a consolidé l'intégration du concept des franges urbaines dans l'élaboration de son projet de territoire ainsi que dans un plan nature et le décline dans son plan d'aménagement local (en cours de révision). Elle s'est par ailleurs dotée d'une Commission d'urbanisme en 2020 afin d'étudier certaines demandes de permis. Sur avis de la commission, plusieurs conseils ont été délivrés auprès de porteurs de projets, afin de les accompagner en matière d'intégration paysagère ou choix des essences à planter.



Enveloppe budgétaire pour la participation au plan quinquennal (2024-2028) de l'association Parc régional Chasseral

Rapport au Conseil général à l'appui d'une demande d'un crédit d'engagement de CHF 310'000

2.2. Bilan financier de la collaboration avec Parc Chasseral

Afin de présenter la structure des coûts inhérents à la collaboration avec Parc Chasseral, une analyse comptable¹ de leurs natures figure dans le tableau ci-dessous :

Année	Cotisation	Murs pierres	Franges urbaines	Haies	Chemins pionniers	Expositions	Ecopouce	École	Divers	Total
2014	26'076								400	26'476
2015	26'804	8'137	6'000						50	40'991
2016	26'804		7'403	215		3'000		200	8'050	45'672
2017	27'388		13'605		3'663					44'656
2018	27'608		10'018			10'000	7'500			55'126
2019	27'608	3'353			17'747	1'290				49'998
2020	28'136	2'669	11'136				8'500			50'441
2021	27'796	23'729				10'000	25'000	300		86'825
2022	68'584	7'464	3'382			3'933	3'000	900		87'263
2023 ¹	69'472									69'472
Total en CHF	356'276	45'352	51'544	215	21'410	28'223	44'000	1'400	8'500	556'920

Tableau 5 – Bilan financier général de la collaboration avec l'association Parc Chasseral

Quelques explications :

- la variation de cotisation dès 2022 s'explique par le fait qu'auparavant seuls les territoires des anciennes communes ayant signé la première Charte (Cernier, Chézard-Saint-Martin, Dombresson, Le Pâquier et Villiers) sont pris en compte. Depuis 2022, en application de l'article 19 de l'ordonnance sur les parcs d'importance nationale (OParcs), du 7 novembre 2007, qui interdit le fractionnement de territoire, c'est l'ensemble des localités de Val-de-Ruz qui sert de base de calcul pour la cotisation (CHF 4 par habitant) ;
- comme indiqué dans les sous-chapitres 2.1 et 2.2 ci-devant, la position « murs en pierres sèches » entre parfois dans le cadre des mesures « Franges urbaines », d'autres fois dans celle « chemin des Pionniers ».

En regroupant les montants facturés par Parc Chasseral pour les mesures précitées (y compris les murs en pierres sèches), soit environ CHF 120'000 sur neuf années complètes d'activité, il est réjouissant de constater la valeur ajoutée qu'apporte l'association en matière de « captage » de fonds tiers permettant de réaliser les projets. La Commune, parce qu'elle est une institution publique, ne pourrait pas accéder aux fonds perdus octroyés par les bailleurs. Elle aurait donc d'importantes difficultés à s'engager sur le long terme en faveur du maintien de la valeur patrimoniale des voies historiques et franges urbaines situées sur ses propres biens-fonds. De fait, elle serait également incapable de fédérer d'autres propriétaires.

¹ Valeurs extraites de l'ERP communal le 17.08.2023



Enveloppe budgétaire pour la participation au plan quinquennal (2024-2028) de l'association Parc régional Chasseral

Rapport au Conseil général à l'appui d'une demande d'un crédit d'engagement de CHF 310'000

3. Situation actuelle et perspectives

3.1. Selon l'association Parc régional Chasseral

Dans le cadre du processus de renouvellement du label « Parc naturel régional », Parc Chasseral a pris des engagements sur la base des recommandations formulées dans le rapport d'évaluation² portant sur la phase opérationnelle 2012-2021.

Le renforcement de la participation des acteurs clés, en créant de nouvelles alliances durables, est un point saillant d'amélioration figurant dans ledit rapport. Parc Chasseral reconnaît une faiblesse dans la planification et la stratégie de collaboration. Il observe que la participation des acteurs se produit principalement lorsque les projets prennent une forme concrète plutôt que dans la phase de planification stratégique et que la mobilisation de fonds s'en trouve facilitée.

Parc Chasseral veut donc augmenter l'impact de ces initiatives par la mise en réseau de leurs acteurs et le développement des partenariats au-delà des limites communales et cantonales. Il veut inciter les acteurs régionaux - dont les communes - à utiliser l'outil « Parc » en amont de leurs projets lorsqu'ils sont liés au développement durable. Parc Chasseral juge que cet objectif d'incitation deviendra plus important dans les prochaines années. Pour le renouvellement de la charte, l'association doit mettre l'accent sur la cohésion (notamment dans le cas d'un agrandissement du périmètre du parc) et sur une priorisation renforcée des objectifs et des actions³.

La phase pilote des projets de franges urbaines et de valorisation des chemins pionniers (2014-2022) a apporté son lot d'apprentissages. Aujourd'hui, grâce aux expériences acquises, Parc Chasseral et la Commune parviennent à mieux appréhender les questions de planification et la temporalité de mise en œuvre. D'un point de vue logistique et technique, les contingences sont également mieux connues.

Même s'il existe toujours quelques incertitudes quant à la capacité à capter l'entier des fonds nécessaires au financement des projets, le fait que la Commune puisse s'engager plus fermement augmente les chances de convaincre les bailleurs tiers.

Ainsi, la phase II des projets (2024-2028) s'envisage avec une dynamique de travail nettement plus importante que durant la phase pilote.

3.2. Selon la Commune de Val-de-Ruz

Dans la vision à long terme projetée à l'occasion de l'élaboration du programme de législature 2021-2024, l'enjeu « gouvernance orientée durabilité » évoque l'objectif de « renforcer l'exemplarité » en intégrant des critères de développement durable en amont, dans la planification et la priorisation des projets. Le moyen d'y parvenir consiste à « améliorer la coordination entre les différentes politiques publiques qui pourraient entrer,

² Rapport d'évaluation du Parc naturel Chasseral - Phase opérationnelle 2012-2021 – Commanditaire : Direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques Office des affaires communales et de l'organisation du territoire (OACOT)

³ Pour en savoir plus, lire la charte : https://www.parcchasseral.ch/upload/documents/prc_charte_2022_2031_id.pdf



Enveloppe budgétaire pour la participation au plan quinquennal (2024-2028) de l'association Parc régional Chasseral

Rapport au Conseil général à l'appui d'une demande d'un crédit d'engagement de CHF 310'000

soit en synergie, soit en opposition des enjeux de l'écorégion ». En ce sens, la politique publique sectorielle qui concerne l'entretien du patrimoine trouve toute sa légitimité dans le partenariat avec Parc Chasseral.

Toujours dans l'enjeu « gouvernance orientée durabilité », il est exprimé l'objectif de « concrétiser l'écorégion », notamment en « créant du lien et du liant avec les acteurs de l'écorégion ». Le moyen identifié pour y parvenir est celui « d'établir des lignes directrices pour les démarches participatives... ». Si la collaboration entre Parc Chasseral et la Commune revêt plutôt la forme d'un partenariat, il n'en demeure pas moins que de nombreuses thématiques sont abordées de manière participative.

Enfin, pour l'enjeu « patrimoine nature », l'objectif fixé est de soutenir politiquement les projets visant la protection du patrimoine naturel de manière large et inclusive.

4. **Appréciation et objectifs**

4.1. **Appréciation**

La plus-value pour le paysage, la nature, l'agriculture et le tourisme se traduit progressivement, à mesure de la concrétisation des actions. Comme indiqué plus haut, l'association veut se donner les moyens d'améliorer son organisation et de renforcer les partenariats avec les autres communes membres du Parc ainsi qu'avec de nombreuses parties prenantes tierces. Ces renforcements et ce besoin d'engagement représentent la clé de voûte de la réussite des projets.

Les accords de positionnement stratégiques (APS) ont notamment pour but de défendre et valoriser la mise en œuvre de politiques publiques sectorielles telle que celle de la protection du patrimoine. Pour la Commune, ils servent aussi à définir des objectifs de coopération entre les Autorités communales et cantonales. En ce sens, prendre un engagement sur un plan quinquennal entre parfaitement en résonance avec les objectifs figurants dans les APS.

Parc Chasseral engage des ressources sur de nombreux autres projets et avant-projets :

Thématique nature et biodiversité

- Réserve forestière, forêt du Côté | Étude du secteur
- Réseau « contribution qualité paysage (CQP) » / réseau écologique | Gestion administrative
- Biodiversité | Revitalisation de sources, conseils, plantation de haies, etc.

Thématique culture et éducation au développement durable (EDD)

- Arts en Vue III | En cours de planification pour 2025
- Programme EDD (écoles) | Partenariats ponctuels
- Evologia | Partenariats ponctuels
- Chantier nature | Cours de formation « construction de murs en pierres sèches », entretien de haies, récolte de pommes (avec des classes), etc.
- Bal(l)ades | Participation active à la Commission de la Grange aux concerts.



Enveloppe budgétaire pour la participation au plan quinquennal (2024-2028) de l'association Parc régional Chasseral

Rapport au Conseil général à l'appui d'une demande d'un crédit d'engagement de CHF 310'000

Thématique économie, mobilité et tourisme

- SnowBUS et Nordic'bus
- Programme de développement régional pour l'agriculture (PDR)
- Écopouce
- Participation à la Commission de l'énergie de la Commune
- Valorisation de La Vue-des-Alpes, notamment une étude de valorisation des loges et la participation à l'étude de passerelles sur la route du col (cheminements).

La collaboration avec Parc Chasseral est donc riche de sujets et empreinte d'un certain dynamisme. Une dynamique que la Commune seule ne saurait instaurer, raison de son inscription dans le parc naturel régional.

4.2. Objectifs

La présente demande d'un crédit d'engagement vise la réalisation d'un programme d'actions, en particulier la poursuite des projets de franges urbaines et celle de la valorisation de chemins pionniers. Elle permet d'améliorer la stabilité d'engagement financier de la Commune envers Parc Chasseral dans des projets phares, apportant notamment une plus-value paysagère.

En matière de tourisme, les caractéristiques paysagères que soulignent les murs en pierres sèches constituent une attractivité. En fonction de la volonté politique de développement du site de La Vue-des-Alpes, la Commune et Parc Chasseral coordonneront les priorités d'intervention.

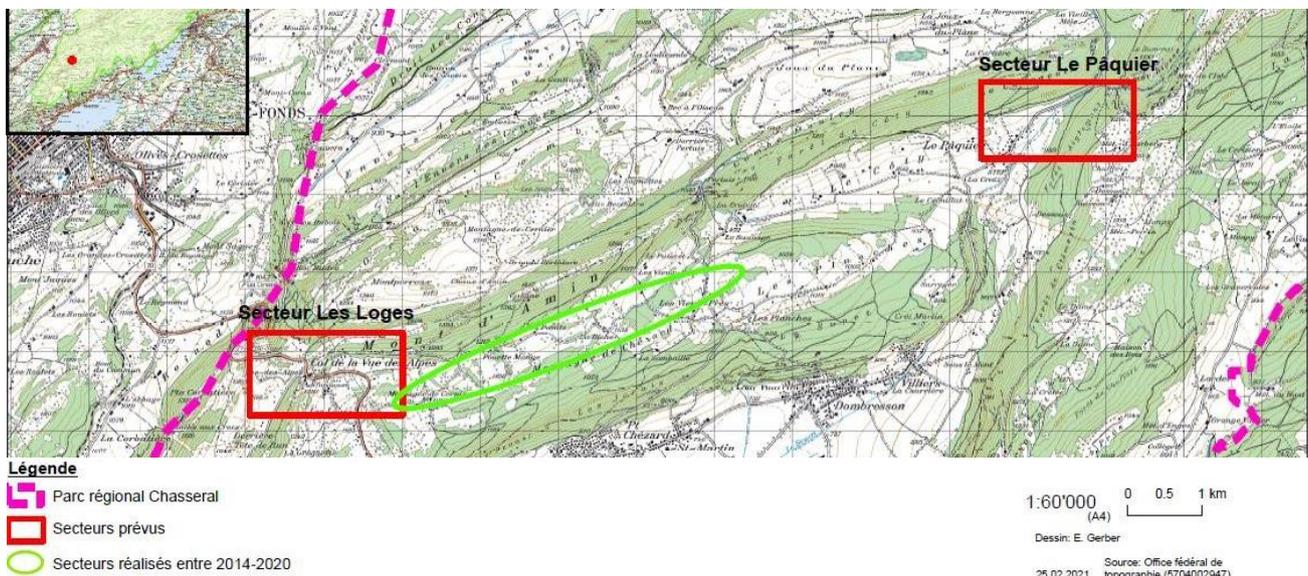


Figure 3 – Situation générale des projets de valorisation des chemins pionniers (2024-2028)



**Enveloppe budgétaire pour la participation au plan quinquennal (2024-2028)
de l'association Parc régional Chasseral**

Rapport au Conseil général à l'appui d'une demande d'un crédit d'engagement de CHF 310'000

5. Travaux : nature et coût

5.1. Chemins pionniers

Valorisation des chemins pionniers secteur La Vue-de-Alpes	Dépenses (investissement)	1'165'000	CHF
	Secteur 1 - Chemin de l'Aurore	370'000	
	Secteur 2 - Les Loges - Traverse du Pâturage	370'000	
	Secteur 3 - Route du col	90'000	
	Secteur 4 - Montagne de Cernier - le Tremblet	135'000	
	Planification, suivi des travaux, coordination	200'000	
	Recettes	1'165'000	100%
	Subventions IVS	60'750	5%
	Fondations	160'000	14%
	Fonds de loterie Zürich	670'000	58%
	Commune de Val-de-Ruz	120'000	10%
	Propriétaires tiers	154'250	13%

Tableau 6 – Budget 2024-2028 – Projets de valorisation des chemins pionniers (secteur Vue-des-Alpes)

Le secteur de La Vue-des-Alpes, dont l'attractivité touristique est appelée à s'intensifier ces prochaines années, demeure une priorité dans la planification des travaux. C'est au sud du col, au lieu-dit Les loges, que d'importantes interventions sont prévues (plan : annexe 2). Pour un total budgété de CHF 1'165'000, la Commune s'engagerait sur un montant d'environ CHF 120'000.

Valorisation des chemins pionniers secteur Le Pâquier	Dépenses (investissement)	490'000	CHF
	Interventions chemins - Le Pâquier	200'000	
	Secteur 1 - Les Cerniets	20'000	
	Secteur 2 - Les Prés Monnier	100'000	
	Secteur 3 - Du ruz Chasseran aux Entrechats	70'000	
	Travaux forestiers	10'000	
	Restauration des fontaines	179'000	
	F.1 Restauration	14'000	
	F.2 Restauration	25'000	
	F.3 Restauration	25'000	
	F.4 Restauration	15'000	
	Remise en eau - autres travaux	100'000	
	Planification - suivi travaux - coordination	111'000	
	Planification - suivi travaux	65'000	
	Coordination	30'000	
	Divers et imprévus (5%)	16'000	
	Recettes	490'000	
	Interventions chemins	200'000	100%
	Subventions IVS	80'000	40%
	Allocations fonds de projet chemin de randonnée	30'000	15%
Fondation pour la protection et l'aménagement du paysage (SL-FP)	30'000	15%	
Fonds Suisse pour le paysage (FSP)	40'000	20%	
Commune de Val-de-Ruz	20'000	10%	
Planification/suivi travaux - coordination - interventions chemin	60'000	100%	
Association Parc régional Chasseral	10'000	17%	
Commune de Val-de-Ruz	15'000	25%	
Subventions IVS	19'000	32%	
Fonds Suisse pour le paysage (FSP)	8'000	13%	



Enveloppe budgétaire pour la participation au plan quinquennal (2024-2028) de l'association Parc régional Chasseral

Rapport au Conseil général à l'appui d'une demande d'un crédit d'engagement de CHF 310'000

Fondation pour la protection et l'aménagement du paysage (SL-FP)	8'000	13%
Restauration fontaines	179'000	100%
Office du patrimoine et de l'archéologie du Canton de Neuchâtel	23'000	13%
Fonds Suisse pour le paysage (FSP)	57'500	32%
Fondation pour la protection et l'aménagement du paysage (SL-FP)	70'600	39%
Fondation Gelbert	10'000	6%
Commune de Val-de-Ruz	17'900	10%
Planification suivi travaux - coordination - restauration fontaines	51'000	100%
Association Parc régional Chasseral	10'000	20%
Commune de Val-de-Ruz	12'750	25%
Office du patrimoine et de l'archéologie du Canton de Neuchâtel	7'000	14%
Fondation Gelbert	5'610	11%
Fonds Suisse pour le paysage (FSP)	7650	15%
Fondation pour la protection et l'aménagement du paysage (SL-FP)	8000	16%

Tableau 7 – Budget 2024-2028 – Projets de valorisation du chemin pionnier (secteur Le Pâquier)

Les travaux dans ce secteur s'envisagent plutôt entre 2027 et 2028, le détail des interventions figure dans le plan de l'annexe 3. Le détail des mesures devra encore être affiné avec Parc Chasseral une fois le budget validé. Pour un total budgété de CHF 490'000, la Commune s'engagerait sur le montant d'environ CHF 66'000.

5.2. Franges urbaines

	Dépenses (investissement)	600'000	CHF
Franges urbaines	Secteur 1: Coffrane	53'000	
	B.1 Intégration paysagère des fermes et dépôts agricoles et industriels par une arborisation	3'000	
	B.3 Promotion d'une gestion différenciée des espaces verts dans les zones d'activités	30'000	
	C.3 Rajeunissement de cordons boisés (haies, allées, etc.)	20'000	
	Secteur 2: Savagnier	60'000	
	A.1 Des espaces de rencontre et de découverte	21'000	
	B.1 Intégration paysagère des fermes et dépôts agricoles et industriels par une arborisation	15'000	
	B.2 Soutien à la conservation des vergers existants	15'000	
	C.3 Rajeunissement de cordons boisés	9'000	
	Secteur 3: Des Hauts-Geneveys à Villiers	97'000	
	A.1 Espace d'accueil et de rencontre	17'000	
	B.1 Intégration paysagère des fermes et dépôts agricoles et industriels par une arborisation	17'000	
	B.2 Soutien à la conservation des vergers existants	28'000	
	C.3 Rajeunissement de cordons boisés	35'000	
	Liaisons douces entre les villages - lié à tous les secteurs	110'000	
	C.2 Des liaisons entre les villages et les infrastructures de loisirs	60'000	
	D.1 Réflexion sur de nouvelles zones de villages et aménagements des zones artisanales	50'000	
	Planification - suivi des travaux - coordination	280'000	
	Planification-suivi de travaux	80'000	
	Divers et imprévus	120'000	
	Coordination	80'000	
	Recettes	600'000	100%
	Fonds de loterie Zürich	150'000	25%
Fondations	252'000	42%	
Commune de Val-de-Ruz	120'000	20%	
Association Parc régional Chasseral	78'000	13%	

Tableau 8 – Budget 2024-2028 – Projets de franges urbaines

Pour un total budgété de CHF 600'000, la Commune s'engagerait sur le montant d'environ CHF 120'000.



Enveloppe budgétaire pour la participation au plan quinquennal (2024-2028) de l'association Parc régional Chasseral

Rapport au Conseil général à l'appui d'une demande d'un crédit d'engagement de CHF 310'000

5.3. Planification financière – Synthèse

Au total, Parc Chasseral prévoit une dépense de CHF 2.255 millions, dont la participation de la Commune s'élève à 13.55%. La liste de répartition du financement est présentée à titre indicatif et sera ajustée avec les différentes fondations une fois le budget validé par le Conseil général.

Total projets 2024-2028	Dépenses	2'255'000	
	Recettes	2'255'000	

Répartition du financement 2024-2028	Allocations fonds de projet chemin de randonnée	30'000	
	Association Parc régional Chasseral	98'000	
	Commune de Val-de-Ruz	305'650	
	Fondation Gelbert	15'600	
	Fondation pour la protection et l'aménagement du paysage (SL-FP)	116'600	
	Autres fondations	412'000	
	Fonds de loterie Zürich	820'000	
	Fonds Suisse pour le paysage (FSP)	113'150	
	Office du patrimoine et de l'archéologie du Canton de Neuchâtel (OPAN)	30'000	
	Propriétaires tiers	154'250	
	Subventions IVS	159'750	
		2'255'000	

Participation communale 2024-2028	Valorisation des chemins pionniers secteur VDA	120'000	
	Valorisation des chemins pionniers secteur Pâquier	65'650	
	Franges urbaines	120'000	
		305'650	

Projection du crédit d'exploitation	Participation (arrondie) pour la Commune de Val-de-Ruz	310'000	100%
	Dépense 2024	46'500	15%
	Dépense 2025	62'000	20%
	Dépense 2026	62'000	20%
	Dépense 2027	62'000	20%
	Dépense 2028	77'500	25%

Tableau 9 – Synthèse du financement (2024-2028)

6. Conséquences financières

S'agissant d'une dépense au budget d'exploitation, sa seule conséquence est une augmentation des charges par rapport à la situation qui prévalait ces huit dernières années. En partant du principe que la Commune finançait en moyenne CHF 15'000 par an, avec sa nouvelle politique d'engagement elle dépensera près de CHF 47'000 de plus durant ces cinq prochaines années.



Enveloppe budgétaire pour la participation au plan quinquennal (2024-2028) de l'association Parc régional Chasseral

Rapport au Conseil général à l'appui d'une demande d'un crédit d'engagement de CHF 310'000

7. Calendrier et planification

Pour l'année 2024, la planification des travaux s'effectuera à la fin de la période budgétaire. Pour les suivantes, elle s'établira durant l'été afin que les unités administratives touchées par l'un ou l'autre projet puissent les imputer à leurs budgets respectifs.

8. Impact sur le personnel communal

Les projets faisant l'objet de ce rapport n'engendrent aucune augmentation de l'effectif et des charges salariales du personnel communal. La conduite des projets sera assurée par Parc Chasseral. Par conséquent, hormis les séances de coordination, l'impact sur le personnel communal sera minime et pourra être absorbé dans le cadre de l'effectif ordinaire.

9. Vote à la majorité simple du Conseil général

La charge d'exploitation soumise à votre Autorité est une nouvelle dépense renouvelable s'étendant sur les périodes comptables de 2024 à 2028 y compris. S'établissant à moins de CHF 200'000 par année, elle ne satisfait pas aux dispositions de l'article 5.13 du règlement sur les finances, du 2 mai 2022. Pour cette raison, le vote à la majorité simple est requis.

10. Conclusion

Le Parc compte trente et une communes qui cotisent annuellement en sus des financements étatiques. Ce budget permet à l'association de développer des démarches d'intérêt général dans le domaine de la sensibilisation ou de la communication, mais aussi de soutenir le développement conceptuel de nouveaux projets. Lors de la mise en œuvre de ces derniers, les communes concernées sont appelées à soutenir financièrement les mesures.

Les retombées médiatiques sont également notables. Le projet « franges urbaines » a permis de positionner Val-de-Ruz à l'échelle nationale, parmi les communes pionnières dans le domaine du développement territorial prenant en compte le paysage et la qualité du cadre de vie. En 2022, la Commune, Parc Chasseral et l'association Ecoréseau et Paysage du Val-de-Ruz se sont vus conjointement attribuer le prix paysage de l'année, prix remis annuellement par la fondation pour la protection et l'aménagement du paysage (SL-FP).

Plusieurs raisons poussent à renforcer le lien entre notre Commune et Parc Chasseral. Tout d'abord, en adhérant, la Commune participe à l'identité de la région. Ensuite, se profiler comme un territoire qui se préoccupe de la durabilité induit des engagements sur des projets ayant un effet remarquable par et pour la population et les touristes qui visitent Val-de-Ruz.

Bien sûr, ceci a un coût, mais il s'agit d'un engagement financier clair et dont les effets seront mesurables. En contrepartie, Parc Chasseral apporte des contributions financières externes importantes. Ainsi, la Commune



**Enveloppe budgétaire pour la participation au plan quinquennal (2024-2028)
de l'association Parc régional Chasseral**

Rapport au Conseil général à l'appui d'une demande d'un crédit d'engagement de CHF 310'000

peut réaliser des projets qu'elle ne pourrait pas se permettre autrement. Poursuivre notre collaboration, c'est profiter de compétences et d'expériences acquises en plus de 20 années d'activités.

Pour les raisons qui précèdent, nous vous remercions de bien vouloir prendre le présent rapport en considération et d'adopter le projet d'arrêté qui l'accompagne.

Veillez croire, Monsieur le président, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, à l'expression de notre haute considération.

Val-de-Ruz, le 11 octobre 2023

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL
Le président Le chancelier
Y. Ryser P. Godat



**Enveloppe budgétaire pour la participation au plan quinquennal (2024-2028)
de l'association Parc régional Chasseral**

Rapport au Conseil général à l'appui d'une demande d'un crédit d'engagement de CHF 310'000

11. **Projet d'arrêté**



Commune de
Val-de-Ruz

Arrêté du Conseil général

relatif à une demande d'un crédit d'engagement de CHF 310'000 pour la participation au plan quinquennal (2024-2028) de l'association Parc régional Chasseral

Le Conseil général de la Commune de Val-de-Ruz,

vu le rapport du Conseil communal du 11 octobre 2023 ;

vu la loi sur les communes (LCo), du 21 décembre 1964 ;

vu l'arrêté du Conseil général relatif au renouvellement du contrat liant la Commune au Parc naturel régional Chasseral pour la période 2022-2031, du 14 décembre 2020 ;

sur la proposition du Conseil communal,

arrête :

Crédit accordé

Article premier :

Un crédit d'engagement de CHF 310'000 est accordé au Conseil communal pour la participation au plan quinquennal (2024-2028) de l'association Parc régional Chasseral.

Comptabilisation

Art. 2 :

Cette dépense sera portée au compte d'exploitation 3612100.

Exécution

Art. 3 :

Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, à l'expiration du délai référendaire.

Val-de-Ruz, le 30 octobre 2023

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL

Le président

J. Matthey-de-l'Endroit

La secrétaire

C. Geiser



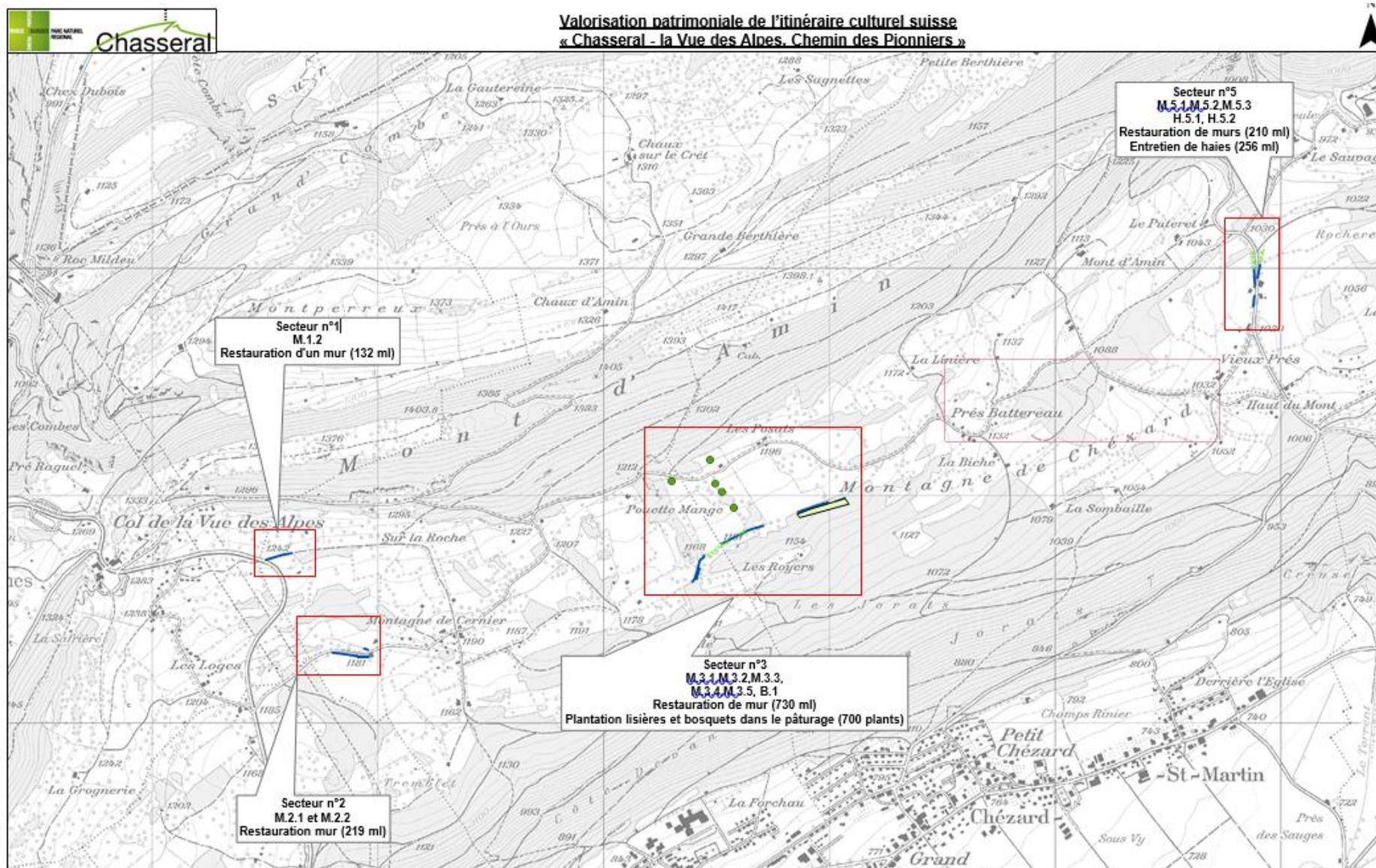
**Enveloppe budgétaire pour la participation au plan quinquennal (2024-2028)
de l'association Parc régional Chasseral**

Rapport au Conseil général à l'appui d'une demande d'un crédit d'engagement de CHF 310'000

12. Annexes

Annexe 1 – Secteurs touchés par la restauration de murs 2014-2020	20
Annexe 2 – Plan secteur La Vue-des-Alpes, « Les Loges »	21
Annexe 3 – Plan secteur du Pâquier	22

Annexe 1 – Secteurs touchés par la restauration de murs 2014-2020



**Valorisation patrimoniale de l'itinéraire culturel suisse
« Chasseral - la Vue des Alpes, Chemin des Pionniers »**

Légende

Secteurs prioritaires

Mesures réalisées

- Entretien de haies
- Restauration complète du mur

- Plantation de bosquets
- Plantation en lisière
- Secteur 4 : aucune mesure réalisée

Echelle 1:7500

Format A1 : 90 x 59.4 cm

Dessin Elodie Gerber

Source: Office fédéral de topographie (5704002947) © [2014] SITN – www.ne.ch/sitn AG10 – Surfaces agricoles utiles : Diffusées à titre indicatif et dépourvues de foi publique.

17.11.2020

Contact:
Unité de projet:
Médiane Géréline Guéden-Annun
Chargée de mission "Paysage et patrimoine"

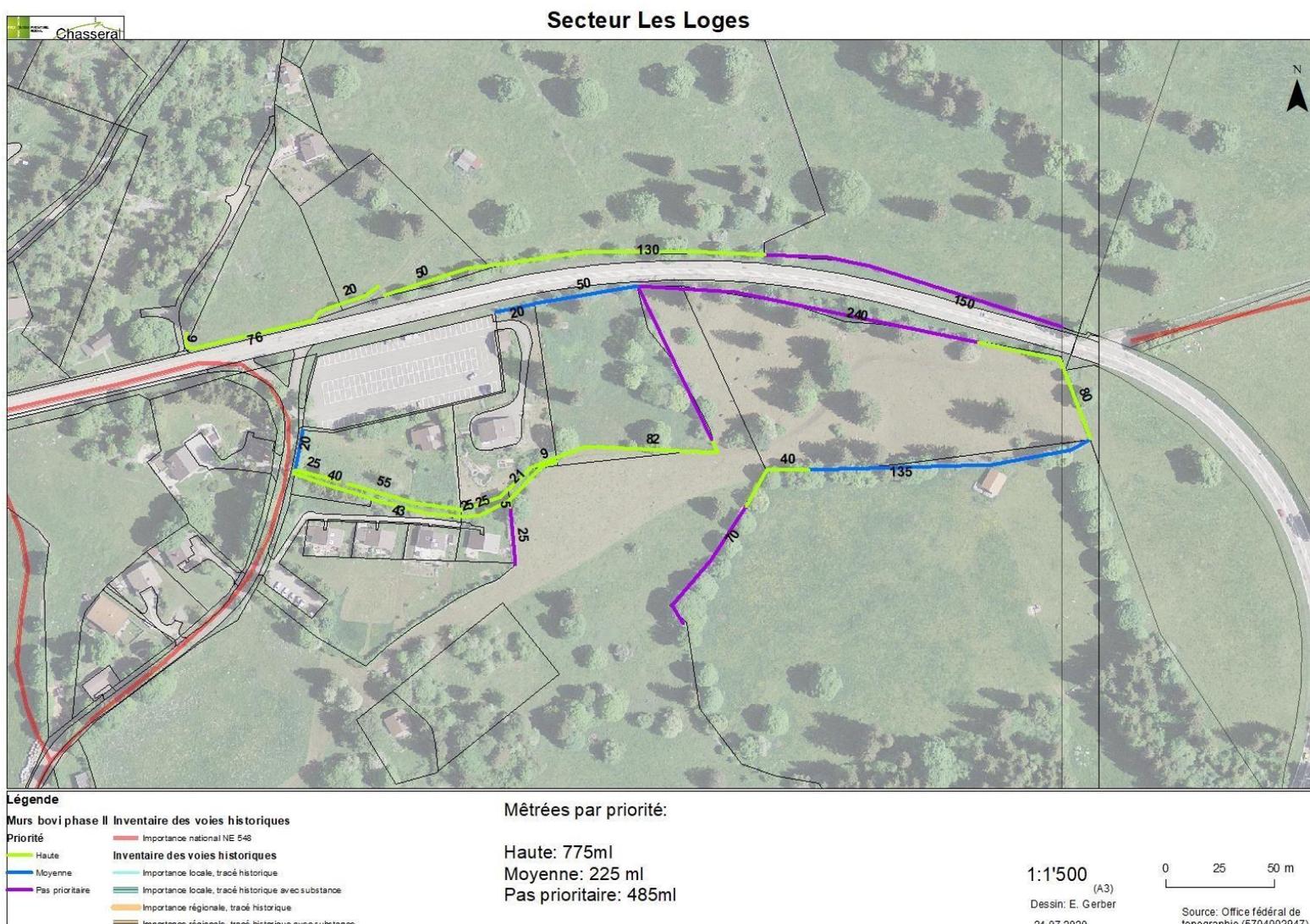
Association Paysages et Chasseral
Place de la Gare 2 - CP 219 - CH - 2619 Sâles-les-Bains
Téléphone: +41 (0)21 842 39 32
gestion@guéden-annun@chasseral.ch



Enveloppe budgétaire pour la participation au plan quinquennal (2024-2028) de l'association Parc régional Chasseral

Rapport au Conseil général à l'appui d'une demande d'un crédit d'engagement de CHF 310'000

Annexe 2 – Plan secteur La Vue-des-Alpes, « Les Loges »





Enveloppe budgétaire pour la participation au plan quinquennal (2024-2028) de l'association Parc régional Chasseral

Rapport au Conseil général à l'appui d'une demande d'un crédit d'engagement de CHF 310'000

Annexe 3 – Plan secteur du Pâquier

